

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

« La diffusion des monnaies grecques ou assimilées dans les territoires de l'antique Gaule Belgique »

Flament, Christophe

Published in:

Trésors numismatiques du Cabinet François Cajot à Namur

Publication date:

2012

Document Version

Première version, également connu sous le nom de pré-print

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Flament, C 2012, « La diffusion des monnaies grecques ou assimilées dans les territoires de l'antique Gaule Belgique ». dans J Toussaint (ed.), *Trésors numismatiques du Cabinet François Cajot à Namur*. Namur, pp. 31-51.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

INERT EBRILEESRS BELLGLE IVLANI DENAR RATONETEMPVRVM

GALLIA EST OMNIS DIUISA IN PARTES TRES; quarum
 unam incolunt belgae. Aliam aquitani. Tertiam
 quipsorum lingua celtae. Nra. galli appellatur.
 Hi omnes lingua institutis legibus inter se differunt. Gallos
 ab aquitanis. garunna flumen. ab eis mærona. & sequana diuidit.
 Horum omnium fortissimissimi belgae. propterea quod acutius
 atque humanitate. prouinciae longissime absunt. minimeque eos
 mercatores saepe comitant. atque ex quae ad effeminandos animos
 perstant. in potant. proximique germanis. quatinus in
 incidunt. Quibus cum continenter bellum gerunt. quod causa
 heluti quoque reliquos gallos uirtute praecedunt. quod fere cotidianis
 praefatis cum germanis contendunt. Cum aut suis finibus eos prohi
 bent. aut ipsi. in eorum finibus bellum gerunt. eorum uice pars qua
 gallos optinere dictum est. initium capit. a flumine rhodano. con
 tinetur garunna flumine. oceanum finis belgarum attingit.
 Quam ab sequanis. & helutiis. flumen renum. uerget ad septentrionem
 finis belgae. ab extremis galliae finibus oriuntur. perstant ad in
 feram partem fluminis reni. spectant in septentrionem. & orientem
 aquitania. garunna flumine. ad pyrenaeos montes. & eum par
 oceanum. quae ad hispaniam pertinet. spectat in occidentem.



5763.

J. CÉSAR, Début de la Guerre des Gaules : titre et initiale G ornée
 Abbaye de Fleury : carmes de Clermont ; Jean-Baptiste Colbert, 800-825, Folio 1,
 Bibliothèque nationale de France, Département Manuscrits à peinture, inv. n° LATIN 5763.

LA DIFFUSION DES MONNAIES GRECQUES OU ASSIMILÉES DANS LES TERRITOIRES DE L'ANTIQUE GAULE BELGIQUE

Christophe FLAMENT

La culture grecque antique constitue l'un des fondements majeurs de notre civilisation occidentale. Conquise par les Romains, la Grèce a rayonné sur tout l'Empire, principalement dans le domaine des arts et des lettres, en ce compris à Rome, comme en témoignait déjà, au I^{er} siècle avant notre ère, le poète Horace dans sa célèbre sentence : *la Grèce conquise a conquis son farouche vainqueur et a porté les arts dans le rustique Latium*¹.

Dans nos contrées, néanmoins, l'empreinte de la Grèce antique paraît beaucoup moins tangible que celle laissée par la civilisation romaine dont on ne compte plus les legs, tant matériels qu'immatériels. Pourtant, plusieurs centaines de petits vestiges de ce monde grec ont été exhumés de notre sol : il s'agit de pièces de monnaie, objets *a priori* anodins, voire insignifiants, mais qui ne constituent pourtant, ni plus ni moins, que l'une des principales innovations à mettre à l'actif des anciens Grecs dans le domaine économique. Comment, à quel moment, et dans quelles circonstances ces monnaies avaient-elles quitté leurs terres d'origine pour se perdre dans nos lointaines contrées septentrionales ? Quel rôle tenaient-elles dans l'économie du monde des *pagi* et des *vici* gallo-romains ? Voilà autant de questions suscitées par la découverte de tels vestiges auxquelles cette contribution tentera de répondre au terme d'un cheminement qui passe par les différentes étapes de l'enquête numismatique.

1. HORACE, *Épîtres*, II, 1, 156.

DÉFINITION DU CADRE CHRONOLOGIQUE ET SPATIAL

Avant toute chose, il convient de définir les limites à la fois géographiques et temporelles à notre enquête. Les limites chronologiques s'imposent d'emblée : elles épouseront celles traditionnellement assignées au monnayage grec antique, soit de la fin du VI^e siècle avant notre ère – moment où de nombreuses cités adoptent la monnaie – jusqu'au règne de l'Empereur Gallien (253-268 de notre ère) qui marque, lui, la fermeture définitive des derniers ateliers *civiques* grecs.

Concernant le cadre spatial, il convient de délimiter à la fois une aire d'origine et une aire d'arrivée pour identifier les monnaies qui seront concernées. Puisque la civilisation grecque antique a très largement rayonné durant l'Antiquité, l'aire d'origine ne saurait être confondue avec le seul territoire de la Grèce actuelle. Très tôt, en effet, les Grecs ont essaimé sur les côtes de l'Asie Mineure, ainsi qu'en Sicile et en Italie du Sud, tandis que les conquêtes d'Alexandre ont repoussé plus loin encore, vers l'est, les frontières de l'hellénisme. C'est en réalité sur pratiquement tout le pourtour oriental de la Méditerranée que seront frappées des monnaies grecques ou assimilées ; c'est donc ce vaste territoire qu'il faut prendre en considération (voir le tableau donné en fin d'article).

On aurait pu faire coïncider l'aire d'arrivée de ces monnaies avec les limites de la Belgique actuelle, mais cette entité géographique n'avait évidemment pas plus de signification durant l'Antiquité que n'en avait le territoire de la Grèce moderne. Aussi était-il préférable d'élargir les horizons pour englober les territoires qui formaient autrefois la Gaule belgique que, grâce au célèbre carnet de campagne tenu par César², on peut situer approximativement entre les cours de la Seine et de la Marne du Sud, et celui du Rhin au nord et à l'est. La Belgique, le Luxembourg, une partie de la France et de l'Allemagne sont donc concernés. Fort heureusement, les découvertes monétaires réalisées sur plusieurs de ces territoires ont été remarquablement publiées : nous songeons plus particulièrement, ici, aux volumes de l'ouvrage collectif intitulé *Fundmünzen der Römischen Zeit in Deutschland*, aux *Monnaies antiques découvertes au Grand-duché de Luxembourg* de Raymond Weiller, ainsi qu'aux *Monnaies grecques et assimilées trouvées en Belgique* de Marc Bar auquel sont d'ailleurs empruntés bon nombre de nos propos³.

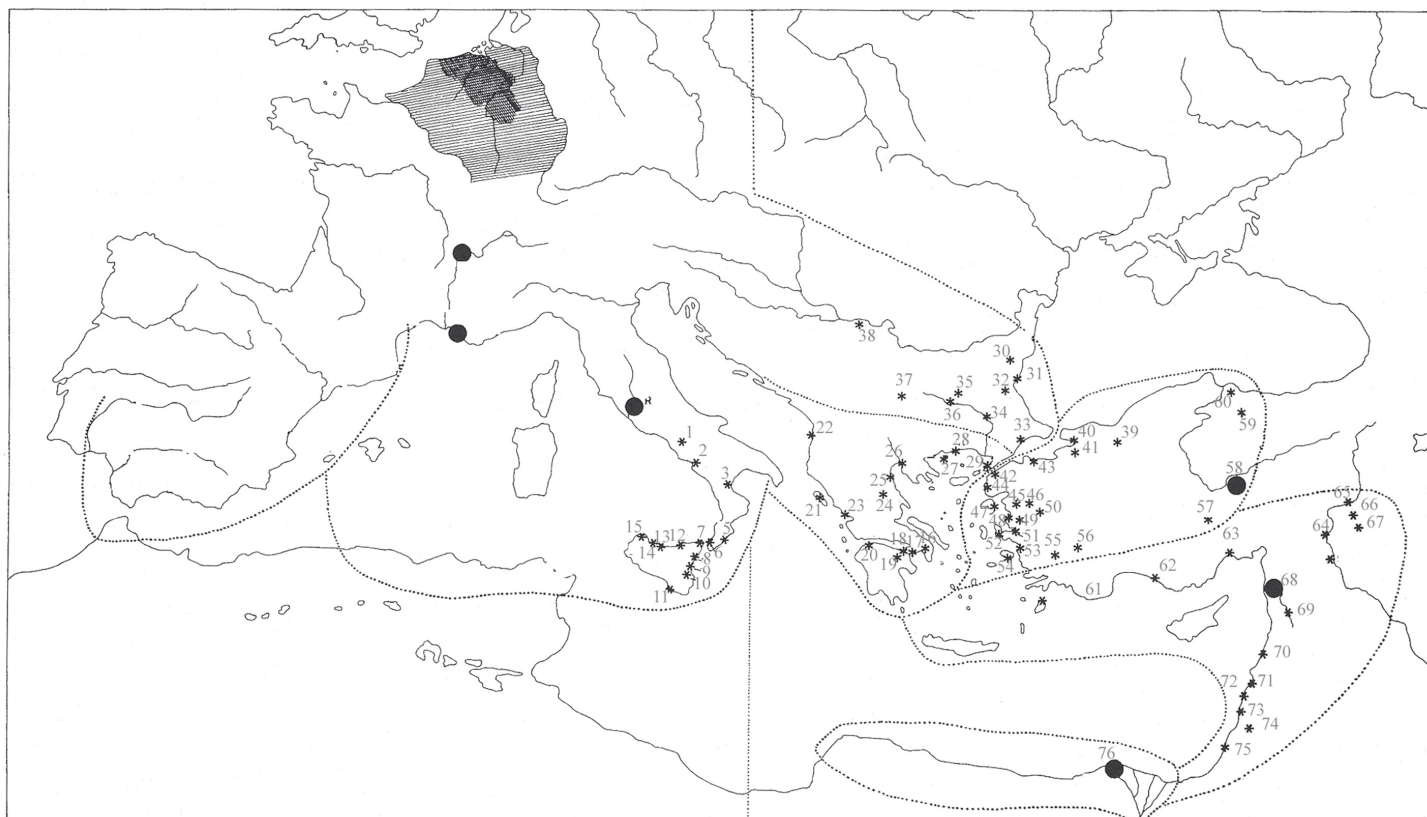
CLASSIFICATION DES MATÉRIAUX DE L'ÉTUDE

MONNAIES ISOLÉES

Examinons à présent le matériel à notre disposition. Les monnaies grecques ou assimilées découvertes sur le territoire de l'antique Gaule belgique peuvent être réparties en deux grandes catégories.

2. J. CÉSAR, *De bello gallico*, I, 1, 2-3 ; 6.

3. Les différents volumes de *Fundmünzen der Römischen Zeit in Deutschland*, 1960- ; R. WEILLER, *Monnaies antiques découvertes au Grand-duché de Luxembourg*, Berlin, 1972-1990 ; M. BAR, *Monnaies grecques et assimilées trouvées en Belgique*, coll. *Travaux du Cercle d'Études numismatiques*, 11, Bruxelles, 1991.



Classement par zone d'origine des monnaies grecques trouvées en Gaule Belgique

1. Capua ; 2. Paestum ; 3. Thurium ; 4. Brutii ; 5. Locri ; 6. Rhegium ; 7. Mamertini ; 8. Tauromenium ; 9. Catana ; 10. Syracusae ; 11. Camarina ; 12. Calacte ; 13. Himera ; 14. Thermae Himerenses ; 15. Panormus ; 16. Athenae ; 17. Megara ; 18. Corinthus ; 19. Sicyon ; 20. Patrae ; 21. Corcyra ; 22. Dyrrachium ; 23. Nicopolis ; 24. Larissa ; 25. Dium ; 26. Thessalonica ; 27. Thasos ; 28. Abdera ; 29. Coela (Sestos) ; 30. Marcianopolis ; 31. Mesembria ; 32. Deultum ; 33. Perinthus ; 34. Hadrianopolis ; 35. Traiana Augusta ; 36. Philoppopolis ; 37. Pautalia ; 38. Viminacium ; 39. Claudopolis ; 40. Nicomedia ; 41. Nicaea ; 42. Abydos ; 43. Cyzicus ; 44. Alexandria Troas ; 45. Pergamum ; 46. Germe ; 47. Mytilene ; 48. Kyme ; 49. Aegae ; 50. Thyatira ; 51. Smyrna ; 52. Erythrae ; 53. Ephesus ; 54. Samos ; 55. Aphrodisias ; 56. Hierapolis ; 57. Tyana ; 58. Caesarea ; 59. Taulara ; 60. Amisos ; 61. Lycii ; 62. Syedra ; 63. Tarsus ; 64. Zeugma ; 65. Samosata ; 66. Edessa ; 67. Carrhae ; 68. Antiochia ; 69. Apamea ; 70. Berytus ; 71. Tyrus ; 72. Ptolemaïs-Ace ; 73. Caesarea ; 74. Ierusalem ; 75. Ascalon ; 76. Alexandrie.

Extrait de M. BAR, *Monnaies grecques et assimilées trouvées en Belgique*, coll. *Travaux du Cercle d'Études numismatiques*, n° 11, Bruxelles, 1991, p. 302.

La première, de loin la plus importante, est constituée des monnaies trouvées isolément, généralement de manière fortuite, bien plus rarement lors de fouilles menées par des archéologues. Dans ces conditions, on peut considérer que le contexte archéologique de la plupart du matériel est irrémédiablement perdu, les circonstances des découvertes fortuites demeurant le plus souvent obscures ou inconnues, surtout lorsqu'elles remontent à plus d'un siècle ! Ajoutons que ces exemplaires sont aujourd'hui dispersés dans les musées, administrations communales, sociétés archéologiques, ou chez les particuliers, quand on n'en a pas tout simplement perdu la trace. En dresser l'inventaire requiert donc une enquête de terrain particulièrement longue et minutieuse, d'autant que la présence de monnaies grecques dans les provinces du Nord paraissait à ce point incongrue que beaucoup n'ont tout simplement pas été reconnues comme telles au moment de leur découverte, mais

renseignées comme indéterminées, voire comme monnaies romaines ! Dans pareilles circonstances, il fait évidemment peu de doutes que les monnaies grecques qui peuvent encore être aujourd'hui recensées ne constituent guère plus qu'un échantillon des découvertes effectivement réalisées.

C'est à cette catégorie de trouvailles isolées qu'appartient la monnaie de Thourioi de la fin du IV^e-début du III^e siècle avant notre ère. Cette pièce aurait été découverte au XIX^e siècle dans un dépôt d'antiques scories minières, dit *Crayats de Sarrazins*, situé à Senzeilles (entité de Cerfontaine, dans l'arrondissement de Philippeville). On ignore malheureusement tout des circonstances exactes de cette découverte : la livraison 1868-9 des *Annales de la Société archéologique de Namur* relate simplement que l'exemplaire fut offert à cette Société – dont la collection fut ensuite présentée au Musée de Namur – par M. Pilette habitant La Louvière⁴.



Didrachme

Thourioi. Fin IV^e-début III^e avant
Jésus-Christ. Argent. 7,54 g.

Diam. : 22-20 mm.

Trouvé à Senzeilles.

Namur, TreM.a, Cabinet
numismatique François Cajot.

Coll. Société archéologique de
Namur, inv. n° SEN 001 03.

4. Fr. CAJOT, *Monnaies romaines, etc. trouvées à Boninne, Chardeneux, Ciney, Éprave, Hubinne, Jambes, Malonne, Namur, Salzinne, Senzeille, Trisogne, Villers-sur-Lesse et Wépion*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 10, 1868-1869, p. 515.

DÉPÔTS MONÉTAIRES

L'autre catégorie est constituée des monnaies provenant de dépôts monétaires. On entend par là des ensembles composés d'un nombre variable de pièces qui, pour une raison ou pour une autre (dissimulation, perte, etc.), ont été soustraits à la circulation. Bien que les circonstances ayant présidé à la constitution de ces dépôts sont généralement impossibles à restituer (bourse perdue, réserve dissimulée au moment d'une attaque, pièces démonétisées destinées à être fondues, etc.), ils n'en offrent pas moins un échantillon intéressant des espèces monétaires censées circuler à l'endroit où a été faite la découverte, au moment où l'ensemble a été perdu ou dissimulé.

D'après une notice rédigée de la main du chanoine Cajot, l'une des pièces du cabinet numismatique namurois, une monnaie en bronze frappée en Sicile au tournant des IV^e et III^e siècles avant notre ère – lorsque l'île était sous la domination de Carthage, la grande rivale de Rome –, aurait fait partie d'un dépôt découvert à Wasseiges (arrondissement de Waremme, province de Liège). Outre cet exemplaire, cet ensemble renfermait cinq autres monnaies siciliennes contemporaines ou un peu plus récentes (II^e siècle avant notre ère), ainsi qu'une monnaie frappée, elle, à Corinthe au II^e siècle de notre ère ! La composition pour le moins hétérogène de ce dépôt, tant en termes de provenance des monnaies que de leur chronologie, constitue un cas intéressant sur lequel nous reviendrons en traitant des problèmes rencontrés lors de l'analyse du matériel numismatique.



Monnaie punique ou siculo-punique

Sous domination carthaginoise. Fin IV^e-début III^e avant Jésus-Christ.

Bronze. 3,18 g. Diam. : 14-16 mm.

Namur, TreM.a, Cabinet numismatique François Cajot. Coll. Société archéologique de Namur, inv. n° WAS 001 01.

ÉTUDE DIACHRONIQUE DES MONNAIES GRECQUES OU ASSIMILÉES TROUVÉES EN GAULE BELGIQUE

Pour les différentes raisons que l'on vient d'exposer, il est bien difficile de faire une estimation précise du nombre de monnaies grecques parvenues en Gaule belgique. Les données rassemblées par Marc Bar⁵ et synthétisées dans le tableau donné en fin d'article permettent néanmoins d'avancer un chiffre proche des 350. Même si ce nombre – qui ne peut évidemment être reçu que comme un strict minimum – n'est pas en soi négligeable, il apparaît, en revanche, bien insignifiant en comparaison des centaines de milliers de pièces romaines retrouvées sur ces mêmes territoires ! Ainsi, la proportion des monnaies grecques est à la fois beaucoup trop faible pour qu'elles puissent être considérées comme une composante significative de la circulation monétaire en Gaule belgique, et trop importante pour que leur présence soit uniquement le fruit du hasard. Cela signifie que, contrairement aux monnaies romaines dont la présence est attendue – et, dirions-nous, normale –, celle des monnaies grecques ne l'est pas et requiert donc une explication. Doit-on la mettre en relation avec des circonstances ou des besoins précis ? L'examen du matériel numismatique devra tenter de le déterminer.

La première étape de l'analyse consiste à ordonner la documentation : le tableau donné en fin d'article classe les monnaies en fonction de leur lieu et de leur date d'émission. L'un des aspects les plus frappants de ce tableau est le nombre considérable d'émetteurs recensés, près de 90 dispersés sur tout le pourtour méditerranéen. Mais il faut nuancer aussitôt, en constatant que la plupart ne sont représentés que par un seul exemplaire. C'est ici que commence le travail de critique, car considérer que la Gaule belgique avait entretenu des relations d'une nature ou d'une autre avec l'ensemble des cités ou royaumes représentés serait bien méconnaître la physiologie de la circulation monétaire dans le monde grec. Les *conspectus* monétaires réalisés sur les sites grecs révèlent unanimement, en effet, que sur le territoire d'une cité circulaient des monnaies d'origines très diverses. Pour bien en comprendre les implications, prenons un exemple concret. Imaginons qu'un négociant originaire d'une cité grecque *lambda* doive effectuer un paiement à destination de la Gaule belgique. Si les espèces destinées à cet effet ont été rassemblées par ponction sur la masse monétaire circulant sur le territoire de cette cité, le paiement sera alors inévitablement composé de monnaies d'origines très diverses. Revenons à présent à la réalité avec le dépôt de Wasseiges évoqué plus haut. Étant donné sa composition, il y a de très grandes chances qu'il s'agisse d'un ensemble – ou du fragment d'un ensemble – constitué en Sicile et exporté ensuite en Gaule belgique, comme dans l'exemple fictif que nous évoquions. En effet, étant donné l'infime proportion de la masse circulante que représentent les pièces grecques en Gaule belgique, les probabilités sont quasiment nulles qu'un thésaurisateur ait pu y constituer un dépôt à ce point homogène sur le plan de la provenance géographique.

Mais comment expliquer alors la présence, dans ce dépôt, d'une pièce de Corinthe frappée plusieurs siècles après les exemplaires siciliens. Pour comprendre, il faut distinguer trois moments-clés dans la vie des monnaies grecques retrouvées en Gaule belgique : le premier est leur date d'émis-

5. M. BAR, *Op. cit.* ; *Id.*, *Monnaies grecques et assimilées trouvées en Belgique. Supplément I*, dans *Bulletin du Cercle d'Études numismatiques*, 33, 1996, pp. 1-20.

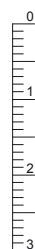
sion ; le second est celui de leur arrivée sur notre territoire ; le troisième, celui où elles furent définitivement soustraites à la circulation. Or, l'écart séparant la date d'émission de la date de dépôt peut parfois être considérable. Il n'est pas rare en effet, comme nous avons pu en faire l'expérience à maintes reprises, de trouver, en Grèce, des monnaies du IV^e siècle avant notre ère dans des contextes archéologiques byzantins ! Aussi, pour reprendre l'exemple du paiement fictif d'un négociant grec à destination de la Gaule belgique évoqué tout à l'heure, il est très probable qu'il serait constitué de pièces non seulement d'origines, mais également d'époques très diverses, tout comme l'est le dépôt de Wasseiges qui, en fin de compte, se révèle tout à fait représentatif d'un ensemble monétaire constitué dans un territoire grec ou assimilé et importé ensuite en Gaule belgique.

Dans le cas des monnaies qui nous occupent, il n'y a guère malheureusement que la date d'émission qui puisse être fixée avec plus ou moins de certitude. En effet, déterminer le moment où ces monnaies furent soustraites à la circulation suppose une parfaite connaissance du contexte archéologique de leur découverte ; or, comme nous l'avons souligné plus haut, ce contexte est inconnu la plupart du temps. Quant à leur date d'arrivée, bien qu'il s'agisse d'une donnée absolument essentielle pour comprendre la diffusion des monnaies grecques en Gaule belgique, elle demeure très largement insaisissable, faute de pouvoir prendre appui sur des éléments concrets. La certitude étant hors d'atteinte, on devra donc se contenter ici d'exposer les hypothèses qui semblent tirer le mieux parti de l'histoire monétaire, à la fois grecque, romaine et gallo-belge. À cet égard, il semblait opportun de diviser nos propos en deux périodes délimitées par le moment-clé que représente la conquête romaine.

AVANT ET PENDANT LA CONQUÊTE ROMAINE

Même si les Grecs n'en sont pas les inventeurs, ils ont sans conteste très largement contribué à la diffusion de l'instrument monétaire. À la fin de l'époque archaïque et durant toute la période





Tétradrachme

Gélon (485-479). Syracuse. 485-479 avant Jésus-Christ. Argent. 16,91 g. Diam. : 23-24 mm.

Namur, TreM.a, Cabinet numismatique François Cajot.

Coll. Société archéologique de Namur, inv. n° COA 001 08.

classique, on frappe monnaie dans pratiquement tout le monde grec, notamment dans les colonies de Grande Grèce et de Sicile dont proviennent plusieurs exemplaires conservés au Cabinet numismatique namurois. C'est principalement l'argent que l'on monnaie alors, dans des quantités parfois considérables, comme à Athènes où l'on frappe les célèbres *chouettes* qui constitueront le monnayage principal de la mer Égée durant toute l'époque classique. Même si les monnayages civiques ne disparaissent pas durant l'époque hellénistique, la circulation monétaire est néanmoins alors dominée par les grands monnayages dits *royaux*, frappés sous l'autorité des souverains des royaumes



Tétradrachme

Antiochos III (223-187). Liban-Israël.

204-198 avant Jésus-Christ. Argent. 16,81 g.

Diam. : 27-29 mm.

Namur, TreM.a, Cabinet numismatique François Cajot. Coll. Société archéologique de Namur, inv. n° COA 001 01.



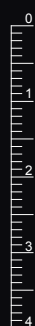
Tétradrachme

Démétrios I^{er} (162-150). Antioche.

153-152 avant Jésus-Christ. Argent. 16,07 g.

Diam. : 29-30 mm.

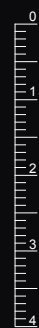
Namur, TreM.a, Cabinet numismatique François Cajot. Coll. Société archéologique de Namur, inv. n° COA 001 02.



Tétradrachme

Athènes. 420-405 avant Jésus-Christ. Argent. 15,75 g. Diam. : 22-25 mm.

Namur, TreM.a, Cabinet numismatique François Cajot. Coll. Société archéologique de Namur, inv. n° COA 001 03.





Tétradrachme (avers et revers)

Calcédoine. 175-150 avant Jésus-Christ. Argent. 16,07 g. Diam. : 32-33 mm.

Namur, TreM.a, Cabinet numismatique François Cajot. Coll. Société archéologique de Namur, inv. n° COA 002 01.



Statère

Philippe II (359-336). Royaume de Macédoine.

ca. 340-328 avant Jésus-Christ.

Or, 8,58 g. Diam. : 18 mm.

Coll. privée.

nés du démantèlement de l'empire d'Alexandre, et dont le portrait orne plusieurs des exemplaires. Autre phénomène important : à partir du IV^e siècle, on voit aussi se développer considérablement le monnayage en bronze qui remplace désormais l'argent pour les plus petites dénominations.

Plusieurs pièces grecques émises entre le IV^e et le I^{er} siècles avant notre ère ont trouvé leur chemin jusqu'en Gaule belgique, principalement des espèces en bronze, mais également quelques monnaies en or et en argent. Est-ce à dire que, dès la fin du siècle qui vit l'avènement d'Alexandre le Grand, des monnaies grecques circulent en Gaule belgique ? Ce serait là, une fois encore, confondre date d'émission et date d'arrivée des monnaies. En réalité, il faut se demander, avant toute chose, si de telles pièces auraient pu s'insérer dans le contexte monétaire – et plus largement économique – gallo-belge antérieur à la conquête romaine. Or, les premières frappes monétaires en Gaule belgique ne remontent probablement pas beaucoup plus haut que le II^e siècle avant notre ère. De surcroît, elles consistaient alors essentiellement en monnaies d'or. Les plus célèbres imitent les statères de Philippe II, le père d'Alexandre, dont un exemplaire a par ailleurs été retrouvé chez nous, en Hesbaye⁶. Quant à l'argent et le bronze, ils n'y furent pas monnayés avant l'époque de la conquête romaine, excepté peut-être, pour l'argent, dans le nord du territoire proche des Celtes du Danube qui ont frappé, eux, dès le milieu du II^e siècle, des monnaies de ce métal imitées d'exemplaires macédoniens (c'est d'ailleurs précisément du nord de la Gaule belgique que proviennent les monnaies en argent macédoniennes recensées dans notre tableau). Dans pareilles conditions, on l'aura compris, ce n'est vraisemblablement pas avant ca. 60 avant notre ère que le contexte monétaire de la Gaule belgique offrira un terreau favorable à la diffusion des pièces grecques en argent et en bronze. Cela n'exclut évidemment pas que certains exemplaires y soient antérieurement parvenus mais, *a fortiori*, ils y avaient alors été traités comme des objets et non comme des monnaies.

Compte tenu de ces éléments, les numismates estiment que c'est principalement dans le sillage des conquérants romains que les monnaies grecques furent pour la première fois diffusées de manière significative dans nos régions. Il serait bien imprudent de croire, en effet, que les légionnaires romains ou les soldats des troupes auxiliaires charriaient uniquement dans leur bourse des pièces romaines. Pas plus d'ailleurs que dans les cités grecques, la circulation monétaire à Rome n'était uniquement constituée d'espèces locales : l'arrêt des frappes en bronze en 83 avant notre ère y avait même favorisé l'afflux de monnaies étrangères, notamment d'origine sicilienne, comme celles qui sont particulièrement bien représentées dans les trouvailles de Gaule belgique ; la coïncidence

6. M. BAR, *Monnaies grecques et assimilées... op. cit.*, 1991, pp. 63-64, n° 30.01.

n'est probablement pas fortuite. Mais c'est sans doute cet extrait de Suétone qui illustre le mieux la diversité des monnaies que l'on pouvait trouver à Rome à la fin du 1^{er} siècle avant notre ère : *Auguste faisait distribuer, au gré de son caprice, tantôt des cadeaux : habits, bijoux d'or et d'argent, tantôt des monnaies de toute frappe, même de vieilles pièces royales et en outre étrangères [nummos omnis notae etiam veteres regio ac peregrinos], tantôt rien de plus que des cilices, des éponges, des tisonniers, des pinces ou d'autres objets de ce genre*⁷.

APRÈS LA CONQUÊTE ROMAINE

Ainsi, la diffusion des monnaies grecques dans nos contrées aurait été liée à la conquête romaine, et se serait ensuite poursuivie – voire intensifiée – avec l'arrivée des administrateurs de l'époque d'Agrippa qui ont notamment développé le réseau viaire : Marc Bar constatait en effet que, en Belgique, c'est essentiellement le long des routes romaines que se localisent les découvertes monétaires grecques. Plusieurs monnaies de l'époque hellénistique recensées dans notre tableau peuvent d'ailleurs être arrivées en Gaule belgique bien après la conquête. Les monnaies exhumées à Pompéi, notamment, révèlent que des bronzes grecs des II^e-I^{er} siècles avant notre ère ont encore circulé en Italie durant tout le 1^{er} siècle de notre ère. Le dépôt de Wasseiges, auquel nous avons fait référence à maintes reprises, constitue un témoignage supplémentaire de la persistance des monnaies hellénistiques dans la circulation monétaire des régions proches de l'Italie : bien que constitué, selon toute vraisemblance, au II^e siècle de notre ère en Sicile, il était néanmoins majoritairement composé de monnaies hellénistiques.

Quoi qu'il en soit, avec l'avènement d'Auguste et de l'Empire, le paysage monétaire des différentes régions concernées changea radicalement. La plupart des communautés d'Espagne, d'Italie, de Sicile, mais aussi de Gaule cessèrent de frapper monnaie pour faire usage des pièces romaines officielles. La situation fut, en revanche, très différente dans la partie orientale de l'Empire. Étant dans l'impossibilité d'approvisionner ces régions en numéraires – principalement en bronze –, les Romains y avaient admis – voire suscité – l'existence d'ateliers monétaires aux statuts très différents. Certains étaient de véritables ateliers décentralisés, dépendant directement de l'Empereur, comme ceux d'Alexandrie, d'Antioche ou de Césarée de Cappadoce – dont on recense plusieurs exemplaires dans nos régions – qui frappent aussi bien du bronze que de l'argent. Pour la majorité néanmoins, il s'agissait d'ateliers de cités qui frappaient uniquement des monnaies en bronze avec, au droit, l'effigie de l'Empereur. C'est cette situation contrastée entre l'Occident et l'Orient qui explique évidemment que les frappes orientales soient les mieux représentées chez nous pour la période qui suit l'avènement de notre ère.

Même si on a vu qu'il fallait bien se garder de confondre date d'émission et date d'arrivée, plusieurs tendances émergent nettement de la chronologie des monnaies recensées dans notre tableau. Ainsi, très peu de monnaies ont été frappées avant Vespasien (69-79), ce qui n'a rien de surprenant, puisque son règne marque, en quelque sorte, le véritable essor économique de la Gaule belgique. On recense également un nombre important de monnaies de l'époque de la dynastie des Sévères (193-235), qui vont manifestement se répandre chez nous jusque *ca.* 260. La cohérence tant sur le

7. SUÉTONE, *Auguste*, 75.

plan chronologique que sur celui de l'origine géographique des monnaies sévériennes découvertes sur plusieurs sites, notamment à Luttre-Liberchies⁸ et à Namur⁹, suggèrent, à l'évidence, des arrivages massifs et groupés durant la première moitié du III^e siècle. Ces pièces sont originaires de Syrie, d'Asie Mineure et de Thrace ; elles semblent donc avoir été récoltées le long de la voie transcontinentale qui longeait le Danube jusqu'au Rhin, un axe de communication dont le développement ira croissant jusqu'à l'époque byzantine. Enfin, on relève, durant les trente dernières années du III^e siècle, une arrivée massive de monnaies de billon provenant de l'atelier d'Alexandrie (voir *infra* à leur propos).

VECTEURS DE DIFFUSION ET RÔLE DANS LA CIRCULATION MONÉTAIRE DES MONNAIES GRECQUES

À ce stade de l'enquête, il reste à déterminer, primo, selon quelles modalités ces monnaies avaient été acheminées en Gaule belgique et, secundo, quel rôle elles y avaient tenu dans la circulation monétaire. Il est particulièrement difficile de répondre à la première question ; chaque monnaie parvenue en Gaule belgique a probablement son histoire propre qu'il nous est matériellement impossible de reconstituer. Toutefois, nous avons souligné plus haut que, sur le territoire belge, les monnaies grecques avaient principalement été découvertes le long des voies romaines, routes qu'empruntaient aussi bien les soldats, les marchands (ces derniers approvisionnant d'ailleurs souvent les premiers), les officiels que les simples voyageurs ; ces différentes personnes ont assurément joué un rôle important dans la diffusion des monnaies grecques en Gaule belgique. L'armée, plus particulièrement, est généralement tenue pour un important vecteur de diffusion ; en l'occurrence, elle pourrait bien expliquer la présence du nombre pour le moins considérable de monnaies d'Alexandrie relevé plus haut. Étant donné que l'écrasante majorité de ces tétradrachmes de billon a été découverte dans un couloir qui part de l'Italie septentrionale pour arriver à la mer du Nord et la Manche et, au-delà, en Grande-Bretagne, Marc Bar envisageait l'hypothèse que l'État romain avait pu décider, à la fin du III^e siècle, de s'acquitter dans ce numéraire de la solde de ses soldats affectés au *limes* rhéno-danubien.

Pour comprendre le rôle joué par les pièces grecques dans la circulation monétaire de Gaule belgique, on ne doit pas perdre de vue qu'il s'agit, pour l'immense majorité, de petits divisionnaires en bronze : l'étude métrologique révèle, en effet, que la plupart ont le poids d'un *semis* (moitié de l'*as* considéré comme l'unité monétaire) ou d'un *quadrans* (1/4 de l'*as*) romain. Il s'agit là, précisément, de dénominations qui n'étaient pas produites en grandes quantités par les ateliers officiels, mais qui étaient pourtant très demandées en Gaule où le niveau de vie était manifestement moins élevé qu'en Italie, comme en témoignait déjà Polybe¹⁰ au II^e siècle avant notre ère ; les bronzes grecs en auraient donc tenu lieu.

8. M. BAR, *Monnaies grecques et assimilées... op. cit.*, 1991, pp. 83-84, n^{os} 41.09-12.

9. *Ibid.*, pp. 95-96, n^{os} 48.03-05.

10. POLYBE, *Histoires*, II, 15, 6.



Limes de Pfunz en Allemagne

D'une manière générale, on doit constater que les différentes monnaies grecques parvenues en Gaule belgique présentent pratiquement toutes la particularité d'être parfaitement compatibles avec le système monétaire romain et les évolutions qu'il a connues entre les I^{er} et III^e siècles : en effet, les quelques monnaies d'argent recensées sont pratiquement toutes des drachmes qui pouvaient facilement être assimilées à des deniers, tandis que les tétradrachmes de billon alexandrins dont on a déjà parlé pouvaient, eux, être acceptés comme des doubles-antoniniens à la fin du III^e siècle, période où ils se sont répandus chez nous. De surcroît, l'assimilation des monnaies provinciales grecques dans la circulation monétaire courante posait d'autant moins de problèmes qu'elles étaient, pour la plupart, ornées au droit de l'effigie impériale ; elles pouvaient donc aisément être confondues avec des monnaies romaines, erreur qu'ont d'ailleurs commise plusieurs numismates modernes !

Ainsi, le rôle dévolu aux monnaies grecques en Gaule belgique semble bien avoir été de compléter le stock de monnaies officielles, plus particulièrement dans les plus petites gammes de dénominations pour lesquelles les problèmes d'approvisionnement semblent avoir été récurrents. Ce rôle particulier explique que, même après les réformes de Dioclétien qui marquent pourtant l'unification monétaire définitive de l'Empire avec, pour corollaire, la cessation des monnayages provinciaux, les monnaies grecques ne disparaissent pas de la circulation ni en Grèce, ni chez nous. Le IV^e siècle fut marqué, en effet, par un manque criant de petits numéraires, les *folles* argentés étant des dénominations de valeur relativement importante. Chez nous, il est vraisemblable que des divisionnaires grecs circulaient encore à l'époque mérovingienne, comme en témoigne un petit dépôt – composé

pourtant de monnaies grecques datant du II^e siècle avant notre ère au plus tôt ! – découvert à Esneux (arrondissement de Liège, province de Liège)¹¹ que Marc Bar propose précisément de dater de cette période.

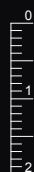


Folles

- a. Dioclétien (284/286-305). Lyon. 295. Bronze. 8,16 g. Diam. : 26-28 mm. Trouvé à Vezin.
- b. Maximien Hercule (285/286-305). Londres. 300. Bronze. 8,48 g.
Diam. : 27-30 mm. Trouvé à Vezin.
- c. Constance I^{er} (293/305-306). Trèves. 296-297. Bronze. 7,49 g.
Diam. : 26-29 mm. Trouvé à Namur.
- d. Constantin I^{er} (306/310-324). Arles. 322-323. Bronze. 2,67 g.
Diam. : 18-19 mm. Trouvé à Namur.
- e. Crispus (317-326). Trèves. 324-325. Bronze. 2,59 g.
Diam. : 19 mm. Trouvé à Namur.

Namur, TreM.a, Cabinet numismatique François Cajot. Coll. Société archéologique de Namur,
inv. n° VEZ 001 19, VEZ 001 21, NAM3 029 12, NAM3 030 25, NAM3 030 34.

11. M. BAR, *Monnaies grecques et assimilées... op. cit.*, 1991, p. 46, D16.



Follis

Constantin I^{er} (306/310-324). Trèves. 322. Bronze. 3,11 g. Diam. : 18-19 mm. Trouvé à Namur.
Namur, TréM.a, Cabinet numismatique François Cajot. Coll. Société archéologique de Namur, inv. n° NAM3 030 15.

		-IV	-III	-II	-I	I	II	III
CAMPANIE ¹²	Capua		1					
LUCANIE	Paestum			1AE				
	Thurium		1AR					
BRUTTIUM	Brutii		1AE					
	Locri		1AR					
	Rhegium			2AE				
SICILE OR.	Mamertini		1AE					
	Tauromenium		2AE					
	Catana	1AR		2AE				
	Syracusae		1AR	1AR 1AE				
	Camarina			1AE				
	Calacte				1AE			
	Punique		3AE					
SICILE OCC.	Himera		1AE					
	Thermae Himerenses		1AE					
	Panormus			2AE	2AE			
SARDAIGNE	Punique		4AE					
ATTIQUE	Athenae			1AE		1AE		
ACHAÏE	Megara		1AE					
	Corinthus					1AE	1AE	
	Sicyon	1AR						
	Patrae					2AE		
ILLYRIE	Corcyra			1AE				
	Dyrrachium		1AE		1			
ÉPIRE	Alex. I	1AE			2AE			
	Nicopolis						1AE	
	Corcyre						1AE	
THESSALIE	Larissa			2AE				
MACÉDOINE	Philippe II	1AU 1AE						
	Alex. III	2AU 5AR 4AE						
	Philippe III	1AR						
	Antigone		3AE					
	Persée			1AE				
	Dium							1AE
	Thessalonica					1AE	1AE	
	Koinon Mac.							1AE

12. Tableau synthétisant les données reprises dans les tables T. 2-4 de M. BAR, *Monnaies grecques et assimilées trouvées en Belgique*, coll. *Travaux du Cercle d'Études numismatiques*, 11, Bruxelles, 1991, ainsi que les monnaies supplémentaires signalées dans *Id.*, *Monnaies grecques et assimilées trouvées en Belgique. Supplément I*, dans *Bulletin du Cercle d'Études numismatiques*, 33, 1996, pp. 1-20.

THRACE ÉGÉENNE	Thasos			2AE				
	Abdera		2AE					
	Coela (Sestos)							1AE
MOÉSIE INF.	Marcianopolis							1AE
THRACE	Mesembria	1AE						
	Deultum							1AE
	Perinthus							4AE
	Hadrianopolis							1AE
	Traiana Augusta							1AE
	Philoppopolis					4AE		1AE
	Pautalia					1AE		
MOÉSIE sup.	Viminacium							6AE
BITHYNIE	Claudiopolis					1AE		
	Nicomedia					2AE		1AE
	Nicaea					2AE		8AE
	Koinon					5AE		1AE
TROADE	Alexanr.							1.AE
	Abydos							1AE
MYSIE	Cyzicus					2AE		
	Alexandria Troas							1AE
	Pergamum							2AE
	Germe							1AE
ÉOLIDE	Mytilene					1AE		
	Kyme		1AE					
	Aegae							1AE
LYDIE	Thyatira					1AE		
IONIE	Smyrna				1AE	2AE		
	Erythrae			1AE				
	Ephesus					1AE		3AE
	Samos							1AE
CARIE	Aphrodisias					1AE		
PHRYGIE	Hierapolis					1AE		
CAPPADOCE	Tyana				1AR	1AR 2AE		3AR
	Caesarea				1AR	2AR 1AE		1AR 2AE
PONT	Taulara				1AE			
	Amisos					2AR 1AE		
LYCIE	Lycii				3AR			
CILICIE	Syedra							1AE
	Tarsus				1AE			1AR 6AE
COMMAGÈNE	Zeugma					1AE		
	Samosata					2AE		1AE

MÉSOPOTAMIE	Edessa							1
	Carrhae						1AR 1AE	2AE
SYRIE	Antiochus III		1AR					
	Roy. Séleuc.		43					
	Antiochia					3AE	1AE	3AR 6AE
	Apamea				1AE			
PHÉNICIE	Berytus					1AE	1AE	
	Tyrus				1AE			
	Ptolemaïs-Ace							1AE
JUDÉE	Caesarea					2AE		
	Ierusalem					1AE		
	Ascalon					1AE		
ÉGYPTE	Ptolémées		2AE	1AR 6AE	2AE			
	Alexandrie				1Bi	1AE 1Bi	12 1Bi 6AE	105Bi

AE = monnaie de bronze ; AR = monnaie d'argent ; AU = monnaie d'or.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

TROUVAILLES MONÉTAIRES RECENSÉES

DANS LES RÉGIONS CORRESPONDANT À LA GAULE BELGIQUE

M. BAR, *Monnaies grecques et assimilées trouvées en Belgique*, coll. *Travaux du Cercle d'Études numismatiques*, 11, Bruxelles, 1991.

M. BAR, *Monnaies grecques et assimilées trouvées en Belgique. Supplément I*, dans *Bulletin du Cercle d'Études numismatiques*, 33, 1996, pp. 1-20.

Les différents volumes de *Fundmünzen der Römischen Zeit in Deutschland*, 1960-.

M. THIRION, *Les trésors monétaires gaulois et romains trouvés en Belgique*, Bruxelles, 1967.

R. WEILLER, *Monnaies antiques découvertes au Grand-duché de Luxembourg*, Berlin, 1972-1990.

MONNAIES GRECQUES

C. M. KRAAY, *Archaic and Classical Greek Coins*, Londres, 1976.

O. MØRKHOLM, *Early Hellenistic Coinage: from the Accession of Alexander to the Peace of Apamea (336-188 B.C.)*, New York, 1991.

H. NICOLET-PIERRE, *Numismatique grecque*, coll. *U*, Paris, 2002.

Pour les monnaies d'époque romaine, les différents volumes du *Roman Provincial Coinage*.

MONNAIES GAULOISES

L.-P. DELESTRÉE, *Monnayages et peuples gaulois du Nord-Ouest*, Paris, 1996.

S. SCHEERS, *Traité de numismatique celtique. II. La Gaule belgique*, Paris, 1977.

MONNAIES ROMAINES

Les différents volumes du *Roman Imperial Coinage*, vol. I-IX, Londres, 1984-1994.

CIRCULATION MONÉTAIRE EN GAULE BELGIQUE

Plusieurs contributions dans *Forschungen zur Monetarisierung und ökonomischen Funktionalisierung von Geld in den nordwestlichen Provinzen des Imperium Romanorum : die Entstehung eines europäischen Wirtschaftsraumes: Akten des 2. Trierer Symposiums zur antiken Wirtschaftsgeschichte*, Trèves, 2004.

J. VAN HEESCH, *De muntcirculatie in het noordwesten van Gallia Belgica*, coll. *Monografie van nationale archeologie*, 11, Bruxelles, 1998.